

La ministre a ajouté :

Nous ne proposons pas non plus de limiter la capacité de quelque pays que ce soit d'acquérir des armes à des fins légitimes de défense. Nous n'avons jamais laissé entendre qu'il ne fallait pas faire cas des besoins en matière de défense.¹¹

À la mi-juin, après avoir subi une opposition considérable aux amendements proposés, le gouvernement a promis de suspendre toute nouvelle exportation d'armes automatiques vers le Moyen-Orient pour une période de six mois, moyennant l'adoption du projet de loi. Il s'est aussi engagé à appuyer la tenue d'audiences publiques par un Comité des communes à l'automne 1991 et à ne pas vendre d'autres armes tant que le Comité serait à l'oeuvre. Grâce à ce compromis, General Motors et Diemaco ont pu donner suite à leurs contrats respectifs.

Le 19 juin 1991, la ministre des Affaires extérieures a pris la parole à la réunion du Conseil des ministres de la CSCE, à Berlin. Comme promis dans le «Programme d'action» élaboré en février, elle a plaidé énergiquement en faveur d'une déclaration sur les transferts d'armements :

Nous convenons tous que la réunion de Berlin nous donne l'occasion de faire une brève déclaration politique au sujet des transferts d'armements. Je suis sûre que nous reconnaissons tous l'importance du problème et le fait qu'il concerne tous les pays membres de la CSCE. Les États parties à l'accord FCE ont le devoir de s'abstenir de contribuer, au moyen du transfert d'armements, à la constitution de stocks excessifs d'armements en dehors de la zone d'application du traité FCE.¹²

Dans sa déclaration finale, le Conseil des ministres de la CSCE a adopté la proposition canadienne visant à limiter la constitution de stocks excessifs, en exhortant les pays à rendre publiques leurs ventes d'armes.

Compte tenu des événements survenus récemment dans le Golfe (...), ceci devrait être une priorité pour les gouvernements membres de la CSCE, et (...) les ministres sont convenus de maintenir le dialogue sur ces questions.¹³

À plusieurs reprises, le gouvernement s'est dit vivement intéressé par le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU sur la transparence en matière de transfert d'armements, rapport

¹¹Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, «Déclaration de l'honorable Barbara McDougall, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sur les amendements à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation», *Déclaration*, 91/27, 30 mai 1991, p. 1.

¹²Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, «Notes pour une intervention de l'honorable Barbara McDougall, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, devant le Conseil des ministres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe», *Déclaration*, 91/32, 19 juin 1991, p. 5.

¹³*Globe and Mail*, 21 juin 1991, p. A8.